

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE DE LA FEUILLE DE PORT-AUX-BASQUES -110

Le territoire que couvre la feuille de Port-aux-Basques comprend certaines parties des côtes sud et ouest de Terre-Neuve. La région est montagneuse et présente une côte rude et rocheuse au sud et un rivage de galets et de graviers en érosion, à l'ouest. La vallée de la Grand Codroy sépare les monts Long Range du chainon plus petit des monts de l'Anguille. Les monts Long Range, prolongement des Appalaches, s'élèvent brusquement du versant sud-est de la vallée Codroy pour former un haut-plateau rocheux. On note des vallées glaciaires en auges sur les versants ouest. Les Long Range sont constitués de roches fortement métamorphosées et présentent de petites surfaces de roches granitiques intrusives. Des roches sédimentaires: siltstone, grès, schiste argileux et conglomerat, forment les monts de l'Anguille. Le point le plus élevé est situé à 24 kilomètres au nord de Port-aux-Basques (630 mètres d'altitude). Les affleurements rocheux sont courants dans la majeure partie de la région.

CLIMAT

La mer influence le climat de la région. Les vents dominants sont d'ouest et du nord-ouest à l'automne et en hiver et, du sud-ouest au printemps et en été. A Port-aux-Basques, la température mensuelle moyenne la plus faible est celle de février (-5,5°C) et la plus élevée, celle d'août (15°C). La température peut varier beaucoup d'un jour à l'autre. La période sans gel dure environ 135 jours et la saison de végétation (température quotidienne moyenne supérieure à 5°C) est d'environ 145 jours, à compter de la mi-mai. La précipitation annuelle moyenne sur la côte est de 113 centimètres de pluie et de 268 centimètre de neige. L'épaisseur moyenne de la neige au sol dans les régions non montagneuses est de 41 centimètres de décembre à mars. L'évaporation potentielle annuelle est de 48 centimètres.

VÉGÉTATION

Les vallées de la partie ouest du territoire font partie de la section de Corner Brook de la région de la forêt boréale. Elles permettent l'existence d'une bonne forêt. Les principales essences sont le sapin baumier et l'épinette noire. Le bouleau à papier et le peuplier faux-tremble y sont communs et forment parfois des peuplements purs. On y trouve aussi des pins blancs, des peupliers baumiers, des bouleaux jaunes et des frênes noirs.

La partie est du territoire fait partie de la lande de Terre-Neuve et du Labrador de la forêt boréale. Cette zone, à cause du climat venteux, frais et humide, se caractérise par de grandes landes à éricacées qui séparent des îlots de sapins baumiers et d'épinettes noires raboufris, des marais et des fens. L'exposition au vent est probablement le principal facteur interdisant qu'une forêt s'établisse sur ce plateau.

PEUPLEMENT ET UTILISATION DES TERRES

Le peuplement se limite à la côte et à la vallée de la Codroy. On trouve plusieurs petits villages de pêche le long de la côte sud, à l'est du cap Ray. Au nord du cap Ray, notamment dans la vallée de la Codroy, les principales industries sont l'agriculture et la coupe de bois.

Port-aux-Basques est la plus importante ville du territoire. C'est à la fois un terminus ferroviaire, le point d'arrivée du traversier, et un port important pour le transport entre Terre-Neuve et le continent.

SOLS ET POSSIBILITÉS AGRICOLES

Les monts de l'Anguille, la vallée de la Codroy et les monts Long Range forment trois régions distinctes sur la feuille.

Les sols du chainon de l'Anguille se sont développés dans un till glaciaire qui provient de la roche mère sédimentaire formée surtout de grauwacke, de grès et de siltstone. Il s'agit surtout de podzols humo-ferriques gleyifiés orthiques. On trouve des horizons placiques cimentés dans les sols peu profonds de la partie supérieure des pentes, près de l'extrémité sud des monts l'Anguille. Les sols de cette région sont de texture grossière et extrêmement pierreux. La plupart des sols ont été placés dans la classe 7, à cause de limitations dues à la pierrosité, à la teneur en eau et aux pentes abruptes. On a placé dans la classe 5 certaines petites zones à pentes modérée et moins pierreuses.

Les sols de la vallée de la Codroy se sont développés dans un till glaciaire dérivé de grès et de siltstone, et dans des dépôts fluviaux d'origine mixte. Les types de sols caractéristiques des dépôts de till sont un podzol humo-ferrique orthique, un brunisol dystrique gleyifié et un gleysol orthique. Ces sols loameux de fin à grossier, sont de pierrosité extrêmement variable. Les podzols humo-ferriques orthiques se sont développés sur les pentes bien drainées. Dû à ces pentes et à la pierrosité ces sols ont été placés dans les classes 4, 5 ou 7, dépendant de l'importance des limitations. Les brunisols dystriques gleyifiés et les gleysols orthiques sont apparus dans les pentes très faibles où il y a accumulation d'eau. Ces sols, qui limitent une teneur excessive en eau et la pierrosité, ont été classés 5 ou 7.

Les podzols orthiques et humo-ferriques gleyifiés et les régosols orthiques caractérisent les dépôts fluviaux. Ces sols présentent généralement une texture très grossière et une variation considérable de la pierrosité. Les podzols humo-ferriques orthiques sont apparus dans les lieux où le drainage est bon. Ces sols ont été placés dans les classes 4 et 5 à cause de l'abondance de pierres, de l'absence d'humidité ou de pentes abruptes. Les podzols humo-ferriques gleyifiés sont apparus dans les endroits où le drainage du sol est limité par la différence de texture des dépôts. Ces sols ont été placés dans les classes 5 et 7 à cause d'une teneur excessive en eau et de la pierrosité. On trouve les régosols orthiques sur les terrasses basses le long des cours d'eau. Ces sols sont peu fertiles et retiennent mal l'eau à cause de leur texture grossière et leur emplacement les rend sensibles à l'inondation. Ils sont été classés 3, 4 ou 5 selon leurs limites.

Le reste de la région, à l'est de la vallée de la Codroy, comprend l'extrémité sud des Long Range. Les podzols ferro-humiques y dominent. Ces sols sont de texture grossière, contiennent énormément de pierres et de blocs et sont souvent très peu profonds. Les affleurements rocheux sont courants, surtout dans la partie sud de la région. Ces sols ont été classés 5, 7; leurs limites pour l'agriculture découlent de leur pierrosité, de la roche mère et des pentes abruptes de la vallée.

On trouve des sols organiques dans tout le territoire mais ils n'ont pas fait l'objet d'une classification agricole.

La classification des possibilités a été faite par K. T. L. Guthrie du ministère du développement rural et agricole et du nord de Terre-Neuve, à St. John's.